



## Dois je aller à l'inspction du travail?

Par **agnes2401**, le **25/09/2013** à **16:31**

J'ai commencé lundi 23 un emploi en intérim comme assistante dentaire et ce contrat devait ce terminé le 04 octobre 2013. Mon emploi était de prendre les appels téléphonique(rv) et de venir en aide au dentiste et terminé la soirée avec un peu de nettoyage dans les locaux. Lundi le travail se déroule bien, téléphone et assistante(l'emploi était respecté).

Le mardi j'arrive à 8h47 précisément sur les lieux de mon travail, je file dans mon vestiaire me changer elle arrive derrière moi et me dit: faite moi ceci, faite moi cela(elle me demande 1 millions de choses en l'espace d'une minute).

un peu choqué du comportement je lui dit vous permettez que je finisse de me changer et elle me dit vous êtes en retard de 5 minutes et moi je lui répond, je prend à 9 heures et quand je suis arrivé il était à peine moins dix. La discussion se termine et je file faire mes tâches.

Pendant se temps elle téléphone à la boite d'intérim et dit à la personne trouvé moi quelqu'un d'autre pour la remplacer car elle m'a mal parlé.

Mais durant toute la journée elle m'a fait faire des tâches autres qu'assistante,j'ai fais tout le ménage dans les locaux de fond en combles et l'entretien des extérieurs et tous ça en plus d'assistante dentaire, car elle appui sur une pédale qui me sonne et je dois accourir à la seconde. Et comme je voulais le poste je me suis plié à ces quatre volonté. Seulement le lendemain elle a dit à la boite d'intérim de me dire de ne pas venir.

Je comprend pas se comportement, utilisé des gens pour faire la bonniche, jamais se poser cinq minutes, se voire harceler de paroles méchantes et ne rien dire.

Et moi je me permet de dire une parole avec diplomatie et dans le respect qu'il se doit, alors que elle, elle ne respecte rien sur la personne qui travail pour elle.

Je suis très en colère par se comportement, car j'ai besoin de travailler pour aussi vivre et avec le chômage je tolère tout, mais là je trouve que c'est abusé, alors quoi faire elle ne mérite pas que j'en reste là!!!

Par **P.M.**, le **25/09/2013** à **17:03**

Bonjour tout d'abord,

Cela m'étonnerait que vous ayez assez de preuves pour pouvoir contester la rupture de la période d'essai et la manière dont a été exécuté le contrat de travail par une procédure qui risque de s'avérer longue devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **agnes2401**, le **25/09/2013** à **21:45**

Je m'en doutais un peu, c'est gens savent jusqu'ou ils peuvent allé.

Merci de votre réponse.

Cordialement.